



AUTORISATION DE VOIRIE

(pour travaux à exécuter sur la voie publique)

Vu la demande en date du 19 mai 2020 de la société A.T.X., domiciliée 18 Square des Chardons Bleus, Calas – 13480 CABRIES sollicitant une autorisation d'occupation de six places de parking sur le parvis de l'église de Calas, au droit de la rue du Roumavage à Cabriès, en vue de la réalisation des travaux de réparation du clocher de l'Eglise de Calas, pour le compte de la commune.

Détail des Travaux :

- Mise en place de barrières HERAS sur six places de parking en vue de la réalisation des travaux du clocher par intervention sur cordes d'ouvriers voltigeurs.

Cette autorisation est délivrée à compter de la date de signature de la présente autorisation et pour la durée des travaux.

La société A.T.X., représentée par Monsieur Jean-Luc LEBLANC est autorisée à occuper le domaine public communal sous réserve du droit des tiers et devra se conformer aux indications importantes figurant ci-après.

Cabriès, le **23 MAI 2020**
Le Maire

Hervé FABRE-AUBRESPY
Maire de Cabriès
Vice-Président de l'Union des Maires

